

Commune de Crest	DOSSIER COMMUNAL SYNTHÉTIQUE DES RISQUES MAJEURS IDENTIFICATION DES RISQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	FICHE 4.01d
---------------------	--	------------------------------

1- Qu'est-ce que le risque de Transports de Matière Dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière, ferroviaire pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour les biens, la population et/ou l'environnement.

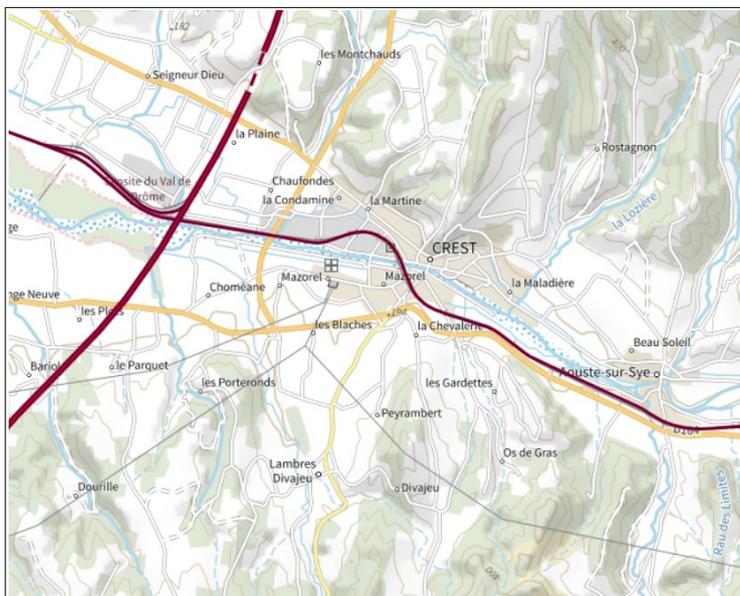
Les risques de transport de matières dangereuses peuvent être :

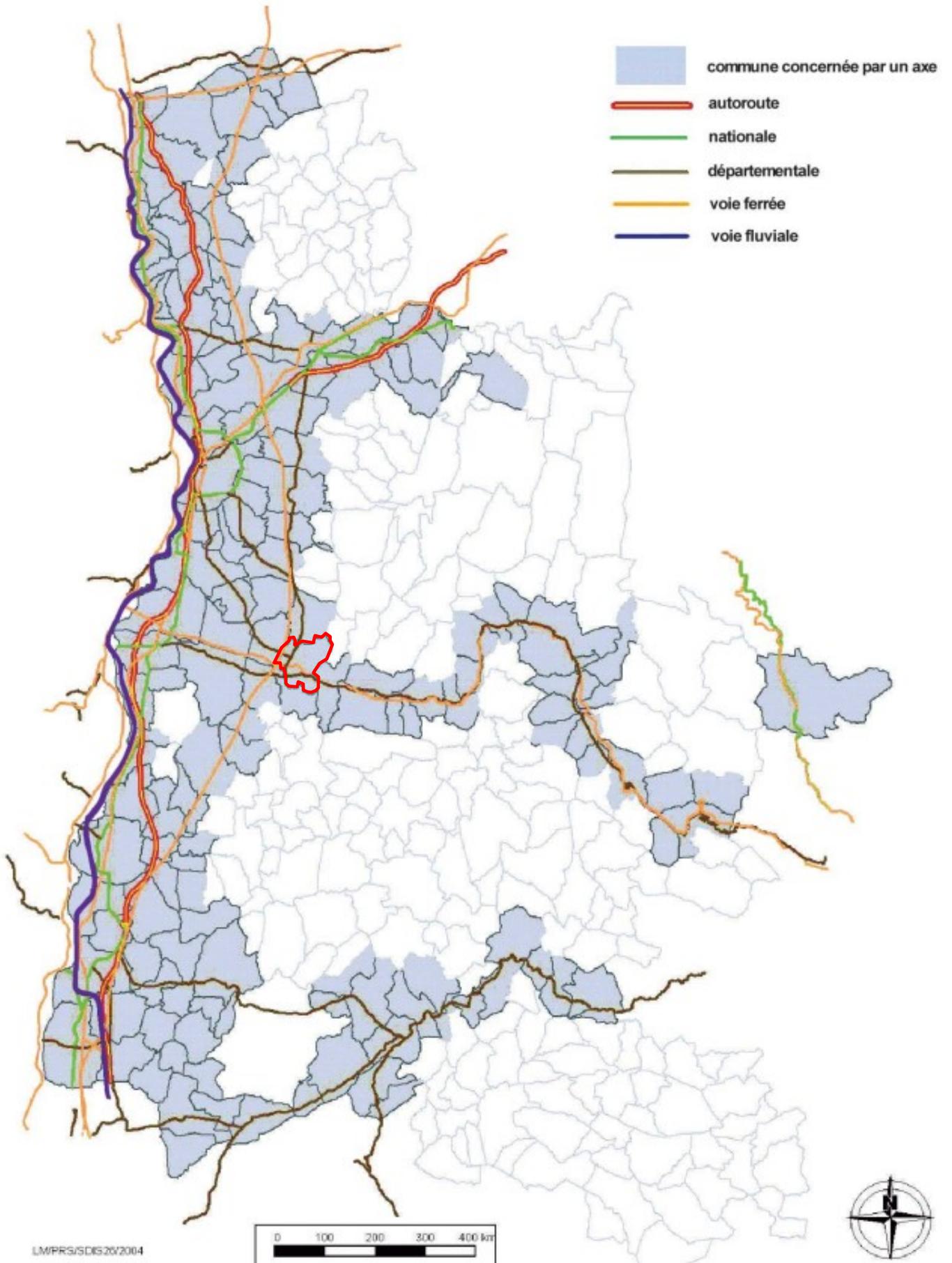
- inflammables : s'enflamme rapidement
- toxiques : substance nocive pour l'organisme
- explosifs : nature à provoquer des réactions brutales, explosion
- corrosifs : faculté d'éroder, de ronger
- radioactifs : un élément radioactif peut se désintégrer spontanément. Destruction produite de l'énergie.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

l'explosion, l'incendie et le nuage toxique.

La commune est traversée par les routes départementales D93, D104, D164, D538, D888 et D591. La sortie n°16 de l'autoroute A7, située 15 km à l'ouest de la ville, dessert les communes de Loriol-sur-Drôme, Crest et Privas. La gare de Crest, située sur la ligne de Livron à Aspres-sur-Buëch, est desservie par un train de nuit Intercités (relation de Paris-Austerlitz à Briançon) et par les TER PACA et TER Rhône-Alpes (relation de Romans-Bourg-de-Péage à Gap ou Briançon). Le plus proche accès en TGV se fait par la gare de Valence-TGV, située à 35 km.





LM/PRS/SDIS 26/2004

2- Comportement durant la crise ?

Avant : Je m'informe pour connaître :

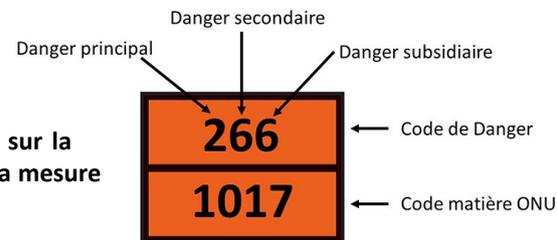
- Les risques,
- Le signal d'alerte,
- Les consignes de confinement.

Pendant : Je me protège et je protège les autres

Si vous êtes témoin d'un accident :

Donner l'alerte : 18 POMPIERS – 15 SAMU – 17 POLICE et indiquez :

- Le lieu et la nature du moyen de transport
- **Le numéro du produit figurant sur la cuve et le code danger indiqués sur la plaque orange et la plaque avec le symbole de danger du camion (dans la mesure du possible prendre une photo).***



- Précisez si possible le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre,
- Pour éviter un sur-accident, balisez les lieux,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie, ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous approchant de la fuite,
- Eloignez-vous du site.

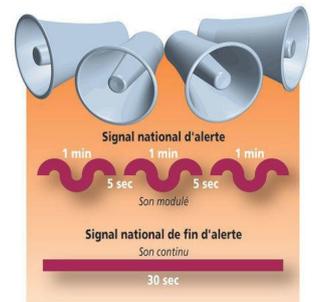
Si vous entendez la sirène d'alerte :



- Confinez-vous,
- Bouchez les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation,
- Allumez la radio,



- Supprimez toute flamme ou étincelle,
- Ne téléphonez pas,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : elle les prend en charge



Après : Je reste vigilant

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez.

Différents symbole de danger*

Les véhicules Transport de Matières Dangereuses (TMD) comportent des panneaux permettant d'identifier le produit comme l'indique les exemples ci-dessous.

Danger d'explosion	Danger de feu (liquide ou gaz)	Danger de feu (matière solide)	Matière sujette à inflammation spontanée
Matière ou gaz favorisant l'incendie	Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Gaz sous pression	Matière ou gaz toxique
Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière radioactive	

